



Communiqué de presse

Jeudi 5 mai 2022

Sécurité : Tisséo équipe ses agents de caméras-piétons

A compter du lundi 9 mai, Tisséo Voyageurs dote ses agents du service prévention et lutte contre la fraude de caméras-piétons. Ce dispositif a pour objectif de les appuyer dans leur mission quotidienne d'assistance, de prévention, de contrôle et de sécurisation.

« Le déploiement de caméras piétons est un équipement indispensable et complémentaire à la présence humaine. Elles permettraient de diminuer les incivilités que subissent nos agents et nos voyageurs sur le réseau. Cette action s'inscrit dans une feuille de route plus globale pour renforcer leur sécurité. Actuellement, plus de 3 000 caméras sont activées 7j/7, 24h/24 et 365j/an sur l'ensemble du réseau Tisséo. Nous avons également investi plus de 3 millions d'euros dans le déploiement de la vidéoprotection entre 2023 et 2024 dans les 116 rames du métro sur les lignes A et B. » déclare Nicolas Misiak, Président de Tisséo Voyageurs.

Avec 650 000 voyageurs transportés par jour sur le réseau Tisséo (bus, tram, métro), les agents de contrôle et de prévention peuvent être amenés à faire face à des incivilités. Deux caméras seront attribuées par équipe. Elles seront déployées au sein des équipes progressivement. A ce jour, 70 caméras piétons ont été acquises pour un coût de 52 000€.

Les agents de contrôle et de prévention mèneront cette expérimentation sur l'ensemble du réseau comme le prévoit le décret.

Une expérimentation inscrite dans un cadre légal

Un décret du 30 avril 2021 voté dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) permet aux agents assermentés des réseaux de transports en commun de s'équiper de caméras-piétons.

Portées de façon apparente, les caméras disposent d'un signal visuel spécifique indiquant l'enregistrement en cours et le déclenchement de ce dernier fait l'objet d'une information auprès des personnes concernées. Les enregistrements ne sont donc pas permanents et effacés au bout de 30 jours, à l'exception d'une exploitation dans le cadre d'une procédure judiciaire et administrative. Enfin, les agents équipés des caméras individuelles n'ont pas accès aux enregistrements.

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne - 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr